

Communiqué de presse
4 juin 2026

Inauguration de la Centrale solaire en autoconsommation collective Astrée Solar

***Jeudi 4 juin 2026 à 11h
670 Allée du Lozet – Parc Industriel de la Plaine de l'Ain - Blyes***

UNE ÉNERGIE « MADE IN PIPA » POUR UNE VINGTAINE D'ENTREPRISES

Le projet Astrée Solar, centrale photovoltaïque en autoconsommation collective inaugurée le 4 juin 2026, résulte de cinq années de collaboration alors inédite entre un acteur public, le Syndicat Mixte du Parc industriel de la Plaine de l'Ain et des chefs d'entreprises privés du parc. L'équipement permet à une vingtaine d'entreprises du PIPA de sécuriser leur approvisionnement en électricité verte et s'impose comme un modèle de souveraineté énergétique locale. Il permet de surcroît de valoriser un terrain inconstructible, impacté par un plan de prévention des risques technologiques.

La centrale Astrée Solar est entrée en production en deux temps : une première boucle le 1^{er} avril 2026, une deuxième boucle le 1^{er} juin 2026. Dotée d'une puissance de 6 MWc, sa capacité de production est estimée à 7 200 MWh/an, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 3 200 habitants.



AUX ORIGINES DU PROJET

Le Syndicat Mixte du PIPA, aménageur et développeur du plus grand parc industriel de la région Auvergne Rhône-Alpes, est l'initiateur de ce projet réunissant acteurs publics et privés. Dans la perspective de conjuguer déploiement des énergies vertes et valorisation d'une parcelle inadaptée pour un usage industriel, le SMPIPA a souhaité étudier l'opportunité de développer un parc photovoltaïque.

En 2022, dans un contexte marqué par de fortes tensions dans l'approvisionnement énergétique, une fluctuation des prix et un contexte réglementaire naissant en matière d'autoconsommation collective, des échanges avec plusieurs chefs d'entreprises du parc ont conduit le SMPIPA à faire évoluer son projet. Pour répondre aux besoins environnementaux et énergétiques des entreprises du territoire, l'opération a pris une dimension à la fois collaborative et locale au travers d'un procédé d'autoconsommation collective. Il ne s'agissait finalement plus seulement de produire de l'énergie solaire mais de permettre aux entreprises du parc intéressées - une vingtaine d'industriels au moment des études - de sécuriser leur approvisionnement et le coût de celui-ci à moyen terme.

SIX ACTEURS DU PIPA ENGAGÉS

Pour porter cette réalisation, une société de projet baptisée Astrée Solar a été constituée en 2022, regroupant cinq chefs d'entreprises actionnaires et le Syndicat Mixte du PIPA.

L'investissement a représenté 4 M€ dont 42 % sont sécurisés par les apports en capital des actionnaires. Le complément de financement sous forme d'emprunt a bénéficié du soutien de la Banque de la Transition Énergétique.

*« C'est une fierté de voir aboutir ce projet collectif qui a nécessité cinq années de travail, explique le chef d'entreprise **Eddy Vanmarisse, Président de la Société de projet Astrée Solar**. L'association d'entrepreneurs privés et d'un acteur public, un parc industriel en l'occurrence, dans un projet d'autoconsommation collective, était un challenge que nous avons souhaité relever avec des partenaires réceptifs et sensibles à la philosophie du projet. L'évolution du contexte énergétique tend à démontrer que nous avons eu raison de persévérer pour proposer une électricité verte et locale. »*

Pour **Emilie Brot, directrice du Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain**, le Syndicat Mixte a pleinement assumé son rôle dans ce projet. *« Nous avons impulsé une dynamique, puis accompagné la mise en œuvre et soutenu la concrétisation du projet sur les plans financier et opérationnel. Cette co-construction avec les chefs d'entreprise du parc, aussi ambitieuse qu'exigeante, marque une étape importante pour notre territoire et témoigne de notre capacité à développer des synergies au service du collectif. Cette expérience est déjà inspirante pour d'autres structures qui envisagent de développer leur propre projet d'autoconsommation collective. »*

LES OBJECTIFS D'ASTRÉE SOLAR

- Contribuer au développement des énergies renouvelables sur le territoire ;
- Faire de cette réalisation un modèle dans le monde des parcs d'activités français, notamment au vu de la taille du projet ;
- Proposer aux entreprises une électricité verte et locale ;
- Réduire les factures énergétiques et sécuriser le coût de l'énergie dans le temps ;
- Créer une dynamique sur le territoire, pérenniser les entreprises ;
- Développer l'attractivité du parc à travers à un marqueur fort ;
- Valoriser des terrains touchés par des contraintes importantes ;
- Présenter un bilan carbone très positif pendant les 30 ans de la durée de vie (minimum) de la centrale.

LES CARACTÉRISTIQUES DE LA CENTRALE ASTRÉE SOLAR

- La centrale photovoltaïque se compose de deux tranches dont la puissance cumulée s'élève à **5,99 MWc**.
- Les **11 000** modules implantés permettent une production estimée à **7 200 MWh/an**, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 3 200 habitants.
- Le terrain sur lequel la centrale solaire est implantée est situé sur la commune de Blyes et couvre **56 395 m²**. Propriété du SMPIPA, il a été mis à disposition pour la réalisation du projet assorti d'un bail à construction de 30 ans.

Une attention particulière a été portée à l'impact du projet sur l'environnement et au respect de la charte architecturale et paysagère du Syndicat Mixte du PIPA.

L'emprise est entourée par une haie bocagère périphérique, composée de 2 rangées de 5 essences différentes, permettant le passage de la petite faune, et couvrant 2 776 m². Une partie de la haie située au Sud du projet a été conservée pour maintenir une continuité écologique.

Pour limiter l'artificialisation de la parcelle, qui sera considérée à 92 % comme enherbée, les panneaux ont été fixés par battage, sans **aucune utilisation de béton**, même pour l'ancrage des pieux. Les panneaux et structures sont de faible hauteur (3 mètres au point le plus haut).

D'autres actions visant à limiter l'impact du projet sur l'environnement ont été mises en place, y compris pendant les phases de chantier : absence d'utilisation de produits phytosanitaires, absence d'éclairage, planning de travaux adapté aux contraintes écologiques, présence d'un écologue en phase de chantier afin de sensibiliser les entreprises qui interviennent et limiter au maximum les effets du chantier sur le milieu naturel. En fin de chantier, le sol a été réengazonné sur tout le site hormis les pistes.

Pour entretenir les espaces verts, une **opération d'éco-pâturage** est actuellement en phase de test et sera renouvelée si le résultat s'avère concluant.

En prévision de la fin d'exploitation de la centrale solaire, le protocole prévoit un contrat de recyclage des panneaux avec la société SOGEN.

RAPPEL DU CALENDRIER

2022

- 2 Études de potentiel et de faisabilité (ENOGRID et NEPSSEN) : une technique (coût et capacité de production de la parcelle de terrain envisagée), l'autre économique
- Création de la société de projet Astrée Solar

2023

- Étude d'impact
- Dépôt du permis de construire

2024

- Enquête publique
- Obtention du permis de construire

2025

- Retour de la Commission de Régulation de l'Énergie
- Chantier incluant une phase de test

2026

- Fin de chantier
- Raccordements et mise en service en 2 phases (1^{er} avril et 1^{er} juin)

LES INTERVENANTS

ENOGRID

Depuis l'étude de potentiel réalisée en 2022, Enogrid a contribué à la concrétisation de cette opération en apportant son expertise sur toute la partie autoconsommation collective : conseil stratégique, réalisation des démarches administratives, montage de la Personne Morale Organisatrice (PMO), recrutement et négociation des contrats avec les industriels.

« Nous sommes fiers d'avoir collaboré avec des partenaires d'exception, tels que Nepsen, Entech et Elmy, pour concrétiser ce projet d'envergure. L'autoconsommation collective permet de valoriser pleinement la production photovoltaïque locale, tout en garantissant aux entreprises une meilleure maîtrise et visibilité de leurs dépenses énergétiques » explique **Thomas Ober**, responsable de l'accompagnement du projet chez **Enogrid**.

NEPSSEN, bureau d'études indépendant spécialisé dans les métiers de la transition énergétique et écologique, a assuré l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Entech Smart Energies a réalisé l'installation des panneaux.

TÉMOIGNAGES D'UTILISATEURS

Une vingtaine d'entreprises du PIPA est raccordée à la centrale photovoltaïque. Les porteurs du projet ont contractualisé avec les entreprises ayant d'emblée manifesté leur intérêt et dont les besoins étaient compatibles avec la capacité de production de l'équipement.

À l'image de la grande diversité d'entreprises présentes sur le parc, les sociétés raccordées, grandes unités et PME, interviennent dans des domaines d'activité variés.

Parmi celles-ci, le Groupe Séché, spécialisé dans le traitement et la valorisation des déchets qui compte trois entreprises sur le PIPA, Speichim Processing, Trédi et un centre de recherche et développement, Soverglass intervenant dans la fabrication de verre isolants et décoratifs et le MøM Bistrot, restaurant installé sur le parc.

*« Notre participation à ce projet d'autoconsommation collective illustre concrètement notre engagement en faveur de la coopération territoriale et la production d'énergie locale et bas carbone. Chez Séché Environnement, nous nous sommes fixé l'objectif de réduire de 25 % nos émissions de gaz à effet de serre entre 2020 et 2030, notamment grâce à l'électrification de nos procédés et à la sobriété énergétique. Pouvoir alimenter nos sites industriels, Speichim Processing et Trédi, situés au sein du PIPA avec de l'électricité produite au plus près des installations, plutôt que par des énergies fossiles, constitue une avancée concrète et collective au service d'une industrie plus durable », déclare **Maxime Séché, Directeur général de Séché Environnement.***

Pour **Jérôme Soisnard, coordinateur HSE chez Soverglass**, société spécialisée dans la transformation et le façonnage du verre, *« l'accès à une électricité locale et décarbonée constitue une opportunité stratégique. Elle entre en cohérence avec notre raison d'être « contribuer collectivement à l'amélioration de la performance énergétique et du confort de vie grâce à des produits et services verriers adaptés, innovants et responsables ». Cet approvisionnement pourrait représenter 40 à 60 % de la consommation énergétique de l'entreprise. »*

Lohan Cornaz, directeur du MøM Bistrot, a immédiatement adhéré à ce projet collectif. *« Nous veillons de près à réduire notre impact environnemental et notre établissement était déjà équipé de panneaux photovoltaïques. Compléter notre approvisionnement avec une électricité verte et locale correspond pleinement à nos attentes. Participer à cette dynamique au sein du parc nous a donc naturellement enthousiasmés. »*

À PROPOS DU PARC INDUSTRIEL DE LA PLAINE DE L'AIN

Le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain, dit PIPA, est avec ses 1 000 hectares le plus grand parc industriel d'Auvergne-Rhône-Alpes. Il accueille 188 sociétés de toute taille, des grandes unités industrielles et logistiques aux TPE/PME artisanales et de services aux entreprises, qui emploient plus de 8 000 personnes.

Surtout, il constitue un « territoire des possibles » au cœur d'un grand bassin économique s'étendant de Lyon à Genève. Voisin de la Centrale Nucléaire du Bugey et situé à 30 minutes de Lyon, il se positionne en réponse aux enjeux de réindustrialisation, de décarbonation et de croissance verte.

Le Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain pilote l'aménagement du parc en veillant au respect de son ADN, basé sur un développement maîtrisé et durable. Il impulse une stratégie visant à la fois à susciter l'innovation et à créer les conditions favorables à l'épanouissement des entreprises déjà implantées. Reconnu pour la qualité des services et des équipements qu'il gère, le Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain est engagé dans une démarche RSE exemplaire, qui lui a permis d'obtenir la certification Iso 14 001 et le label LUCIE (ISO 26 000).